

TAUX ET DES TARIFS 2023



Délibérations 2022-52 et 2023-01

COTISATIONS*

Type de cotisation	Taux
Cotisation obligatoire	0,80 %
Cotisation additionnelle	0,45 %
Adhésion au socle indivisible de compétences pour les collectivités non affiliées	0,07 %

*L'adhésion à la convention socle en prévention et santé au travail par la levée d'une cotisation pour les collectivités affiliées est supprimé en 2023. Elle est remplacée par un coût par agent (voir grille)

CONVENTIONNEMENTS

TARIFS DES MISSIONS OPTIONNELLES	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES		
Mission d'intérim territorial	Remboursement du salaire chargé, majoré de 8% de frais de gestion + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
Tutorat secrétaire de mairie	35 €/heure + 8 € par bulletin de salaire réalisé	
Conseil en organisation	409,50 €/jour	
Cellule de signalement AVDHAS		
Droit d'adhésion annuel	Inclus dans la cotisation additionnelle	525 € par an
Coût par saisine		74 €/heure
Médiation		
Coût dossier par saisine	50 €	
Forfait médiation	1.230€	
En cas d'échec de la médiation à l'issue de la 1 ^{ère} séance	615 €	
Co-médiation (à partir de 3 parties)	1.230 € par médiateur	
Heures de travail supplémentaire au-delà du contenu du forfait médiation	262 €	
Déplacements des médiateurs	Remboursement des frais de déplacement/hébergement/restauration éventuels sur la base du tarif réglementaire FPT	
Conseil en recrutement *		
Analyse du besoin	Inclus dans la cotisation additionnelle	703 €
Etude et sélection des candidatures	588 €	703 €
Jury de recrutement pour 3 candidats maximum	588 €	703 €
Réalisation d'un bilan professionnel - modules en fonction du projet de l'agent de 7h à 24h	66 €/heure	
Conseils Retraite	66 €/heure	74 €/heure
Allocations de retour à l'emploi		
Instruction et simulation du droit initial à indemnisation (Vérification des conditions d'ouverture de droits, détermination de la charge de l'indemnisation, détermination de la durée d'indemnisation, calcul de l'allocation ARE, établissement de la notification d'admission et établissement de la paie)	166 €	
Suivi mensuel des droits aux allocations	8,50 €	
Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission	94,50 €	
Etude de cumul de l'allocation chômage avec reprise d'activités réduites	41 €	
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	22 €	
Etude juridique (analyse de situations complexes)	166 €	
Simulation des droits suite à rupture conventionnelle	84 €	

TARIFS DES MISSIONS OPTIONNELLES	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
MISSIONS TECHNIQUES		
Archivage		
Mise à disposition du service	234 €/jour	
Audit (non facturé pour tout devis accepté)	234 €/jour	
RGPD – prestation de base		
Communes/CCAS/caisse des écoles/associations foncières, agricoles, viticoles dont la commune est membre de droit		
1 à 1 000 habitants	105 € par an	
1 001 à 3 500 habitants	420 € par an	
3 501 à 10 000 habitants	840 € par an	
plus de 10 001 habitants	2 625 € par an	
Communautés de communes ou d'agglomération et établissements publics intercommunaux ou départementaux		
1 à 10 000 habitants	840 € par an	
10 001 à 25 000 habitants	2 625 € par an	
plus de 25 000 habitants	3 150 €/an	
Syndicats de communes, syndicats intercommunaux et départementaux, PETR		
1 à 50 membres adhérents	105 € par an	
51 à 100 membres adhérents	420 € par an	
A partir de 101 membres adhérents	840 € par an	
RGPD - Prestations individualisées	234 € par jour	
PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL		
Convention Santé prévention	110 € par agent	
Prestations à l'acte dans le cadre de conventionnements :		
Entretien infirmier	Inclus dans la convention Santé Prévention	63 €
Visite médicale périodique		94,50 €
Visite médicale non périodique		126 €
Accompagnement psychologique		74 €/heure
Ergonomie		74€/heure
Actions en milieu de travail – Tiers Temps : Infirmières et/ou Médicales		Demi- Journée : 500€ Journée : 1000€
Examen de suivi de médecine de prévention non excusé préalablement dans les 48h	55€	Coût réel de l'examen non honoré
Prestations complémentaires aux conventionnements sur devis (non incluses dans le coût initial du conventionnement) :		
Prestations individuelles	66 €/heure	74 €/heure
Accompagnement psychologique collectif	66 €/heure	74 €/heure
Prestations collectives Ergonomie	409,50 €/jour	459 €/jour
Démarche qualité de vie au travail	409,50 €/jour	459 €/jour
Actions en milieu de travail – Tiers Temps : Infirmières et/ou Médicales :	½ Journée : 500€ Journée : 1000€	½ Journée : 500€ Journée : 1000€
Prestations accessibles hors conventionnements :		
Prestations individuelles		
Actions en milieu de travail – Tiers Temps		
Accompagnement psychologique collectif	66 €/heure	74 €/heure
Prestations collectives Ergonomie	409,50 €/jour	459 €/jour
Démarche qualité de vie au travail	409,50 €/jour	459 €/jour
Conventionnements spécifiques en Prévention :		
Formation intra des assistants de prévention	462 €/jour	472,50 €/jour
Mise à dispo d'un Assistant de prévention pour les coll - 50 agents ou d'un Conseiller en prévention pour les coll + de 50 agents		
Droit annuel d'accès :	231 €/an	
Coût jour d'intervention :	462 €/jour	
Mise à disposition d'un ACFI :		
Droit annuel d'accès :	154 €	154 €
Coût horaire d'intervention :	76,70 €/heure	76,70 €/heure
Coût jour d'intervention :	480 €/jour	480 €/jour

